



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
ST-SULPICE  
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du  
mercredi 17 juin 2015 à 20h30 au  
Foyer paroissial des Pâquis.

La 28ème séance de la présente législature 2011-2016 et quatrième de cette année 2015, est ouverte à 20h30 au Foyer paroissial des Pâquis par M. Benito Quintas, Président pour cette année 2014-2015, qui adresse à toutes et à tous, ainsi qu'au public présent, une cordiale bienvenue.

Suite au décès de M. Golaz Henri, ancien conseiller communal et Président, M. le Président demande à l'assemblée de faire une minute de silence.

M. le Président commence par une citation de M. Albert Einstein en référence au point 8 de l'ordre du jour sur la gestion et les comptes : « Ce qui compte ne peut pas toujours être compté, et ce qui peut être compté ne compte pas forcément ».

Nous avons 12 points à l'ordre du jour et celui-ci sera suivi, à moins d'une intervention. M. le Président propose une petite modification au point 10 ; une erreur s'est glissée dans l'ordre du jour, le rapport de la commission, ainsi que les discussions et décisions seront traités lors d'une prochaine séance.

### **1. Appel**

Effectif du Conseil	56	
Excusés	12	Mmes Corminboeuf, Grzelak-Guidon et Probst MM. Bähni, Hanlon, Jungen, Moser, Mouvet, Panzera, Richards, Ruegg et Walpen
Absents	0	
Présents	44	
Majorité absolue	23	

**Tous les membres de la Municipalité sont présents.**

**Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 45 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.**

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2015**

**PV no 03/2015 du 29.04.15.**

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

**Mme Merminod** : à la page 9, le point 10, ce n'est pas CHF 10.- par habitant, mais le but est que chaque commune paie CHF 8.- d'ici 2020.

**Mme Kaeser-Moser** : à la page 10, il faut ajouter « des modifications du règlement, *ainsi que de la chartre.*

**M. del Boca :** à la page 2, dans les communications du Syndic, je n'ai pas compris ce que c'est ce périmètre, et à valoriser il y a « r ».

**M. le Syndic :** ce sont les communes qui ont adhéré à cette usine de triage.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 03/2015 du 29.04.15 est accepté par 40 voix pour et 3 abstentions.

### **3. Communications du bureau et de la Municipalité.**

Communications du bureau :

M. le Président informe que l'effectif du conseil est passé de 57 à 56 membres et cela suite au départ de Mme Florence Romanzini ; il lit la lettre de démission.

M. le Président revient sur quelques éléments qui ont marqué la vie de notre commune et de notre district :

- Mardi 9 juin 2015, rencontre sportive avec les autorités de Préverenges et de Saint-Sulpice. La participation était équilibrée pour les 2 communes, dans la moyenne des années précédentes (54 participants au total). Cette rencontre fut animée avec des équipes composées avec des élus des 2 communes. Une météo agréable nous a accompagnés durant toute la soirée. Un repas a été servi sur place, dans le nouveau bâtiment du Centre de sports de Dorigny, Il semble qu'il n'y ait pas eu de blessés !!!
- Dimanche 14 juin 2015, votations fédérales sur 4 objets. Participation à Saint-Sulpice de 57,1 %, les objets 1 et 4 ont été acceptés et les objets 2 et 3 rejetés.

M. le Président communique quelques dates à retenir :

- Samedi 20 juin 2015, à la Rue du Centre au milieu du village, « Le marché villageois de l'association des commerçants de Saint-Sulpice » en cas de mauvais temps, la manifestation sera reportée au samedi 27 juin.
- Mercredi 24 juin 2015, la prochaine séance du conseil qui aura lieu au Complexe communal du Léman (salle du cc) à 18h30. Elle sera suivie du traditionnel repas avec conjoints qui sera servi au Foyer des Pâquis. N'oubliez pas de confirmer votre présence à notre secrétaire.
- Lundi 29 juin 2015, à 12 h, vernissage à Malley de l'exposition du nouveau centre sportif de Malley, avec présentation de tous les projets. Vous pouvez vous inscrire en appelant le no 021.620.65.00.

### **Communications de la Municipalité :**

**M. le Syndic :**

#### **Changements dans le domaine des ressources humaines :**

- M. Michel Morel et Mme Laetitia Morel vont bientôt déménager dans l'appartement du collège et prendront leur fonction de concierges du complexe des Pâquis, le 1<sup>er</sup> juillet.
- Un employé de la voirie, en la personne de M. Steve Moullet, va remplacer, également au 1<sup>er</sup> juillet, M. Michael Matthey-de-l'Endroit qui a démissionné.
- La mise en place d'un réfectoire scolaire nécessite l'engagement d'un(-e) employé(-e) de cuisine pour la rentrée scolaire. Une offre d'emploi à 50 % a déjà paru dans le 24 heures.
- Mme Micaela Perianez, auxiliaire d'encadrement pour les élèves fréquentant le réfectoire scolaire, qui était cette année à Chavannes, assumera la surveillance et l'encadrement à partir de la rentrée scolaire à Saint-Sulpice.
- Pour le refuge, nous sommes à la recherche d'une personne capable d'assurer le contrôle et l'entretien les samedis et dimanches matin, comme activité accessoire à partir du mois de septembre.

#### **« Le Laviau » Aménagement de l'embouchure de la Venoge et création d'un nouveau port :**

Etude pour la création d'un PPA (plan d'affectation partiel). La zone de loisir et équipement doit être régie par un PPA ou un plan de quartier. Cette surface d'une grande valeur sociale, paysagère et biologique est réservée à des réalisations d'intérêt général compatibles avec la sauvegarde des milieux naturels et les mesures de protections qui s'appliquent à la rive du lac

Léman et au tracé de la Venoge. En l'état, les équipements existants sont régis par des dispositions de la LATC (art.81). Conjointement avec la commune de Préverenges, Saint-Sulpice a mandaté un bureau technique pour une étude de mise en valeur et l'établissement d'un nouveau PPA. Une présentation aux communes respectives aura lieu le 15 septembre 2015 à 20h, à la salle du Conseil, et la Municipalité souhaite la présence de la commission permanente du Laviau.

#### **Miel du Russel.**

En août 2014, la Municipalité a accepté l'installation de ruches sous le noyer au parc du Russel. Ce soir, j'ai le plaisir de vous offrir, de la part de M. Patrick Tschanz notre employé de voirie, la première récolte de miel de Saint-Sulpice.

#### **M. Allemann : Enclassements année 2015-2016**

Pour l'année scolaire 2015-2016, 13 classes de la première à la huitième seront ouvertes au collège des Pâquis.

Pour des raisons d'effectifs équilibrés entre les divers collèges de notre établissement, 8 élèves de 7<sup>ème</sup> année de Chavannes se déplaceront à Saint-Sulpice et, pour des raisons pédagogiques cette fois, (notamment des mesures d'accompagnement), 4 élèves de 8<sup>ème</sup> année domiciliés dans notre commune poursuivront leur scolarité à Chavannes.

#### **Réfectoire.**

Les inscriptions pour le réfectoire étant terminées, nous pouvons vous annoncer que ce dernier sera déjà bien occupé, puisque nous aurons entre 45 et 60 élèves de la 5<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> qui bénéficieront de cette structure l'an prochain. Pour rappel, un montant de CHF 12.- sera demandé aux parents, montant comprenant le repas et la surveillance. Durant cette pause de midi, les élèves seront sous la surveillance de Mme Perianez. Cette dernière occupe déjà cette fonction au réfectoire de la Planta pour nos 5-6 actuelles. Elle sera toujours secondée par une étudiante.

#### **Collecteur de concentration.**

Les travaux de chemisage de notre collecteur de concentration entre la STREL des Pierrettes et la chambre 1201 près de la haie de Dorigny seront terminés vendredi prochain. Ils se sont déroulés sans surprise et l'étape finale jusqu'à la STAP de la Chamberonne fera l'objet d'un nouveau préavis d'ici la fin de l'année.

**M. Jaton** : a procédé à une présentation sur l'état des comptes du complexe scolaire des Pâquis et le budget, à quelques exceptions près, sera tenu.

J'aimerais vous parler de l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF).

L'ALJF défend un droit fondamental, le droit au logement, et permet à des jeunes de poursuivre leur formation dans de bonnes conditions en mettant à leur disposition des chambres bon marché. Elle a été créée le 1<sup>er</sup> septembre 1988 (il y a plus de 25 ans) à Lausanne et gère actuellement 14 maisons permettant à plus de 150 jeunes d'être logés. Afin de remplir sa mission, elle négocie avec des propriétaires de bâtiments temporairement inoccupés, des Contrats de « Prêt à Usage » (régis par le Code des obligations, donc non soumis au droit du bail). L'ALJF s'engage à restituer le plein et entier usage des bâtiments mis à sa disposition, sans condition, et ce dès l'échéance du contrat choisi à la convenance du propriétaire. Les propriétaires n'ont aucune charge à supporter et l'association effectue les aménagements nécessaires au logement. Sa présence garantit la protection de la maison contre les détériorations et le délabrement, tout en maintenant de bonnes relations avec le voisinage.

Après avoir rencontré le comité de cette Association, la Municipalité a décidé de leur mettre à leur disposition la villa « ex Berthet » située au chemin des Pâquis 7, aux conditions suivantes :

- Usage exclusif d'habitation, aucune autre activité
- Occupation de la maison par maximum 5 personnes
- Les réfections nécessaires seront effectuées par l'ALJF et à ses frais après approbation de la Municipalité
- L'ALJF prendra en charge les frais de chauffage, d'électricité et d'eau
- La mise à disposition commencera le 1<sup>er</sup> août 2015 et durera 2 ans
- 6 mois avant l'échéance les parties discuteront l'éventualité d'une prolongation.

**Mme Merminod** : La carte cultissime est arrivée. C'est un passeport culturel pour les jeunes de 18 à 25 ans mis sur pied par le fond Intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise. De couleur noir, sobre, la carte est nominative et valable une année dès sa date d'émission. Emise à partir du 1er juin 2015, elle sera valable dès le 1er septembre.

Ses avantages:

moitié prix sur un billet, le tarif le plus bas pour les différents spectacles auprès des institutions soutenues par le fonds, à savoir l'opéra, le Béjart ballet, le théâtre de Vidy et l'OCL et l'accès gratuit aux musées de la ville de Lausanne et de Pully. La carte cultissime a sa page facebook et son site internet. Dans la commune, un article paraîtra dans le serpelio et un courrier sera envoyé à chaque jeune de la commune.

#### **4. Préavis municipal no 03/15 «Législature 2016-2021, effectif du Conseil communal et de la Municipalité ».**

M. Gardet a présidé la commission et M. Alain Clerc, Syndic, représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Equey, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de compléments à apporter.

M. le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

#### **Le Conseil communal de Saint-Sulpice**

- Vu le préavis municipal no 03/2015
- vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

#### **Décide par 40 voix et 3 abstentions**

Pour la législature 2016-2021 :

- de maintenir le nombre de membres de son conseil communal à 60 ;
- de maintenir le nombre de membres de la Municipalité à 5.

#### **5. Préavis municipal no 04/15 «Demande d'un crédit d'étude de CHF 58'300.- pour la requalification de la RC1, étape 3 »**

Mme Kaeser-Moser a présidé la commission et M. Yves Allemann, Municipal, représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Clerc Laurent, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

#### **Le Conseil communal de Saint-Sulpice**

- vu le préavis municipal n° 04/2015;

- vu le rapport de la commission chargée de son étude et où les conclusions de la dite commission ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### Décide par 42 voix pour et 1 abstention

- d'accorder à la Municipalité le crédit prévisionnel de CHF 58'300.- pour l'étude de la requalification de la RC1, étape 3 ;
- de financer cette étude par la trésorerie courante ;
- d'amortir cette dépense par le prélèvement sur la provision pour aménagement généraux dont le solde ascendait au 31.12.2013 à CHF 7'530'570.93

### **6 .Préavis municipal no 06/15 « Participation aux charges d'exploitation du centre sportif de Malley – Participation au capital-actions du Centre intercommunal de Malley SA (CIGM) ».**

M. Mouvet a présidé la commission et M. Jean-Paul Meyer, Municipal, représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à Mme Froehlich, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité a un complément à apporter.

**M. Meyer** : il y a déjà un financement à raison de CHF 5.- par habitant qui serait porté à moins de CHF 20.- . 17 communes l'ont déjà accepté avec, bien entendu, en plus les 3 communes fondatrices, Prilly, Lausanne et Renens. Jorat-Mentue l'a refusé, mais il reste 11 communes qui doivent décider.

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Weber** : j'aimerais apporter quelques précisions par rapport à ce préavis et énumérer 4 considérations.

1. Ce Centre sportif de Malley n'est pas « La Praille ».
2. Malley n'est pas que le LHC. Les factures de glace de ce club s'élèvent à CHF 31'000.- et nous, petit club de patineurs, avons payé pour CHF 73'000.- de glace.
3. Lausanne est une ville de glace. Après le tsunami au Japon, c'est Lausanne qui a été appelé en premier pour remplacer cette ville.
4. Il s'agit d'un projet de l'Ouest Lausannois et il n'y a pas que le hockey et le patinage artistique, mais le handball, l'escrime, la natation, le plongeon, le tir, le tennis de table et, en plus, nous recherchons d'autres sports. Concernant le sport spectacle, dans notre club, nous avons 300 membres dont 10 iront au championnat suisse, 40 pour les championnats romands et 250 membres qui font de l'initiation depuis l'âge de 3 ans. De plus, nous donnons des cours à « Spécial Olympique » qui s'occupe du sport pour les handicapés.

Pour moi Malley est au sport ce que l'EPFL est à la science. Venez le dimanche 4 octobre 2015 à Malley assister à des démonstrations afin que vous puissiez assister et exercer tous ces sports.

**M. Lévy** : Le centre sportif de Malley est un projet ambitieux et coûteux. Les charges prévues d'environ 16 millions ne sont couvertes que par 3 millions de recettes, le reste devant être supporté par des moyens publics. Même si une installation sportive et de formation est d'intérêt public, le déficit planifié qu'elle représente est exagéré dans le cadre économique de la région lausannoise et même insupportable.

Des patinoires et une piscine à Malley, c'est très bien, mais qu'en est-il de Saint-Sulpice? On nous demande de contribuer à la hauteur de 66000 Fr par an, soit presque 20 Fr par habitant, à quoi il faut ajouter les 7 Fr par habitant qui sont déjà versés à Lausanne Région, donc Fr.90000 en tout. Par comparaison, selon les comptes 2014, la Commune paye Fr. 36 400 pour l'entretien des terrains de sport, environ Fr. 30 000 pour le soutien des sociétés sportives soit le tiers que ce qu'elle devrait payer pour Lausanne Région... alors que, par exemple à Saint-Sulpice, le football a besoin de nouveaux vestiaires.

L'un des atouts du centre sportif de Malley est d'être présenté comme salle de grands spectacles, avec, entre autres, des accès directs pour les camions indispensables à tout

grand événement. Même le Lausanne Hockey club joue dans le registre du sport spectacle. Et comble du paradoxe, on nous demande de participer au déficit d'exploitation d'une telle activité de loisirs selon la clé de répartition de la péréquation cantonale appliquée à la répartition de la facture sociale, alors que Saint-Sulpice paye déjà 3240 Fr par habitant dans cet effort de solidarité.

En ne suivant par le mouvement des communes qui ont accepté de participer au projet, Saint-Sulpice aurait-elle peur d'être un mauvais élève? Au contraire, refuser le préavis serait un signe bienvenu :

- 1) pour montrer que la Commune a réfléchi à l'opportunité d'un tel centre face aux coûts exorbitants qu'il engendre,
- 2) pour souligner le poids insupportable de la clé de répartition péréquative appliquée au financement d'un déficit planifié,
- 3) pour inviter la Municipalité à coordonner les subventions aux sports en privilégiant les activités propres à la Commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

### **Le Conseil communal de Saint-Sulpice**

- vu le préavis municipal n° 06/2015;
- vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### **Décide par 33 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions**

- d'accepter la participation de la Commune au capital-actions du CIGM SA par l'acquisition, à titre gratuit, d'une action d'une valeur de CHF 500.- ;
- d'autoriser la Municipalité à signer la Convention d'actionnaires concernant la prise en charge du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley.

### **7. Préavis municipal no 08/15 : « Création de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau ».**

M. Hunziker a présidé la commission et Mme Anne Merminod, Municipale, représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à Mme Lambercy, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité a un complément à apporter.

**Mme Merminod** : les membres de la Fondation seront les représentants de la Municipalité de chaque Municipalité de l'Ouest et puis, il y aurait encore des représentants qui viendraient de l'extérieur. Renens, Prilly et Lausanne ont deux sièges.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

### **Le Conseil communal de Saint-Sulpice**

- vu le préavis municipal n° 08/2015;
- vu le rapport de la commission immobilière chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

## Décide par 35 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions

- d'autoriser la Municipalité à créer avec les communes de l'Ouest lausannois et la ville de Lausanne une fondation, dénommée Fondation pour le théâtre Kléber-Méleau, qui aura pour mission de gérer le théâtre Kléber-Méleau:
- d'allouer le montant de CHF 5'000.- comme participation au capital de la fondation. Cette dépense sera imputée au compte n° 9152.01 Fondation théâtre Kléber-Méleau, sous la rubrique « Prêts et capitaux de dotation » et sera amortie en une fois en 2015.

### 8. Gestion et comptes communaux 2014.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter

Le Président rappelle que, conformément à la décision du Conseil communal du 26 mai 1999, les rapports de la commission de gestion et des finances ont été remis aux Conseillères et Conseillers avant la séance et, que par conséquent, il n'en sera pas donné lecture, exception faite des conclusions.

#### a) Comptes 2014

La parole est donnée à M. Dubuis pour la lecture des conclusions.

M. le Président propose de passer en revue les comptes par dicastère par dicastère.

##### **1) Administration p. 3 à 9**

**Mme Burrus :** à la page 9, transports publics, j'aimerais faire une remarque et m'associer lorsque l'on voit la participation en constante augmentation du déficit des TL et des TPM. Le service se réduit, puisque l'on parle de peut-être perdre le bus des TPM qui passerait uniquement sur la RC. Une grande partie de la population habite au bord du lac, et ils n'auront plus la possibilité de monter jusqu'au centre du village, mais aller jusqu'à la RC. Il s'agit donc d'un service déficient et si l'on additionne le montant de ces deux déficits, nous arrivons à un montant d'env. 2 millions. Alors pourquoi ne pas acheter deux bus et engager 3 chauffeurs ? La parole n'est plus demandée.

##### **2) Finances p. 11 à 15**

**M. Pache :** j'aurais deux questions au sujet des comptes 230.33.03.51 et 230.43.03.01. Si l'on regarde le tableau à la page 65, je ne les retrouve pas. Ma seconde question est que la Municipalité a quand même fait une série d'amortissements extraordinaires malgré les faibles rentrées fiscales, et je me demande pourquoi, alors que l'on aurait moins de charges dans les comptes. Surtout, pour quelle raison au compte 230.33.03.42, l'on amortit autant en une fois, s'agissant d'un bâtiment à utilisation publique dont la durée de vie doit être de plusieurs dizaines d'années ?

**M. le Syndic :** je ne peux malheureusement pas lui donner en ce moment la réponse qu'il souhaite et je demande à M. Pache un délai de réponse.

**M. Pache :** si l'on ne procédait pas à cet amortissement important, nous n'aurions probablement pas un déficit tel que présenté qui, ceci dit, justifie une augmentation du taux d'impôts.

**M. le Syndic :** nous avons quand même financé à 65% sur nos fonds propres le complexe scolaire. Nous sommes une des seules communes qui a eu cette possibilité. Précédemment, nous avons la chance d'avoir des bonnes surprises mais, malheureusement, l'année passée, 3 gros contribuables ont quitté notre commune.

**M. Wessner :** Merci de communiquer la réponse à tout le conseil.

**Mme Burrus :** j'aimerais revenir sur le même sujet qui me fait bondir parce que, en dehors de la nouvelle du départ de ces 3 contribuables, la commission de gestion a si rapidement accepté l'idée suggérée par la Municipalité d'augmenter les impôts. A la page 63, on constate que nous avons pas mal de réserves et l'on aurait pu envisager d'autres solutions, par exemple vendre un bout de terrain.

**M. le Syndic :** il n'est jamais facile pour un Syndic d'être obligé d'annoncer une éventuelle hausse du taux d'imposition. Toutes les communes sont dans la même situation mais nous

restons la commune avec le taux le plus bas. Par contre, je ne suis pas un adepte pour vendre le patrimoine de la commune.

**M. Gardet** : on nous a dit que la baisse des revenus était en rapport avec le départ de ces contribuables, mais que peut-on faire par rapport à cela ? Sommes-nous moins attractifs ?

**M. le Syndic** : je ne peux pas vous donner les raisons du départ de ces contribuables, mais il ne s'agissait pas d'un manque d'attractivité de notre commune.

**M. Dijamatovic** : je reconnais que dans la commission, nous n'avons pas regardé de près cet amortissement assez important et l'on attend les explications de la Municipalité. Nous avons peut-être pris l'habitude des rentrées extraordinaires de ces dernières années, et peut-être que cela va se reproduire et nous pourrions maintenir le taux d'imposition. Alors pas de panique et ne vendons pas le patrimoine de la commune pour régler ces affaires.

**M. Meyer** : concernant l'amortissement du collège, sur 22 millions, cela fait environ CHF 733'300.- par an. Avec l'amortissement de 4,7 millions, cela ramène à CHF 567'000.- par an ce qui nous fait gagner CHF 167'000.- par an ce qui n'est pas négligeable.

**M. Hirsch** : en augmentant cet amortissement, l'on crée une dette, donc un déficit. Un amortissement adapté évite ce genre de situation.

**M. le Syndic** : vous anticipez un peu. Nous ne parlons pas ce soir d'un taux d'imposition pour l'année suivante. Nous devons seulement l'envisager et attendons cette fin d'année lors de la présentation du budget.

**M. Clerc Laurent** : nous avons pris l'habitude de résultats extraordinaires, mais on peut quand même souligner que la commission a bien précisé que s'ils étaient extraordinaires, cela ne pouvait se répéter chaque année. Par rapport au prix de l'argent, actuellement, on peut se poser la question sur cet amortissement par rapport à l'emprunt.

**M. Dubuis** : il y a un élément à ne pas négliger, c'est que les charges auraient été moins importantes si l'amortissement du collège avait été moins important et, si l'on regarde du côté des revenus, on peut constater qu'ils ont effectivement baissés.

**Mme Burrus** : est-ce que l'on pourrait savoir, pas aujourd'hui, dans quelle mesure notre participation à la péréquation serait en baisse par rapport à notre situation actuelle.

**M. le Syndic** : nous devons attendre cet automne, mais selon Mme la Boursière, ils devraient être en notre faveur.

La parole n'est plus demandée.

### **3) Domaines et Bâtiments p. 17 à 25**

**M. Gygax** : à la page 21, au poste 3505.42.32.00, nous trouvons une vente de terrain au ch. de l'Ochettaz 14. Pourquoi la commission immobilière n'a pas été consultée ?

**M. Jaton** : cela est complètement dans les compétences de la Municipalité de vendre ces 10 m<sup>2</sup>.

**M. Gygax** : il s'agit d'une question de règlement.

La parole n'est plus demandée.

### **4) Travaux p. 27 à 35**

La parole n'est pas demandée.

### **5) Instruction publique et culte p.37 à 43**

La parole n'est pas demandée.

### **6) Police p. 45 à 47**

**M. Clerc Laurent** : le point 610 est en constante augmentation et elle ne se manifeste pas par une augmentation des prestations de notre police. Chaque fois qu'on les appelle, on ne les voit pas. Il faut donc faire quelque chose.

**Mme Burrus** : je suis peut-être une des plus anciennes du conseil et plus le temps passe plus la police intercommunale m'interpelle. Lorsque l'on regarde la masse salariale du corps de police, cela pourrait correspondre à 4 policiers à Saint-Sulpice, tout au service de la population. J'ai eu quelques contacts avec PolOuest et ils avaient oublié qu'ils étaient à notre service. Je trouve cela déplorable.

**M. Beck** : j'ai constaté au parc du Pélican qu'il y avait des seringues, avec des enfants tout près.

**M. le Syndic** : je me suis adressé plusieurs fois à PoOuest pour leur demander, lors de leurs rondes nocturnes, de bien vouloir descendre de leur voiture et passer dans les parcs avec une lampe de poche. On m'a garanti que cela allait changer et, effectivement, j'ai pu constater une amélioration.

**M. Meyer** : 4 policiers dans notre commune ne suffiraient pas en fonction des horaires et des tâches. De plus, PoOuest s'occupe aussi de toute la signalisation routière. Par rapport au parking et plage, le relais a été fait et ils contrôlent plus souvent.

**M. Wessner** : par rapport à tous les écriteaux qui sont placés vers différents chantiers, il y a plusieurs erreurs.

La parole n'est plus demandée.

#### **7) Sécurité sociale p. 49 à 53**

La parole n'est pas demandée.

#### **8) Récapitulation p. 55**

La parole n'est pas demandée.

#### **9) Bilan p. 57 et 59**

La parole n'est pas demandée.

#### **10) Résultat du compte de fonctionnement page 61.**

La parole n'est pas demandée

#### **11) Fonds de réserve p.63**

**M. Gygax** : sous la rubrique tourisme, je note que le fond ne cesse d'augmenter, alimenté par une taxe. J'encourage vivement la Municipalité à puiser dans ce fond en faveur de notre Société de développement.

**M. Hirsch** : au sujet des des eaux et épuration, je me suis posé la question de savoir quelle méthode vous utilisez pour décider de quel montant alimenter ces fonds ?

**M. le Syndic** : le fonds pour le traitement des eaux provient des taxes d'épuration et c'est un fonds affecté. Il est très conséquent et avec la commission de gestion nous avons envisagé la possibilité de soustraire un certain montant et le placer sur un autre fonds. Il s'agit d'une décision de l'Etat et attendons la réponse. La STEP va complètement être refaite et même si Lausanne va financer tous les travaux, ils ne vont pas oublier les communes.

**M. Hirsch** : je voudrais seulement savoir si vous avez des principes pour alimenter ces fonds.

**M. le Syndic** : les fonds affectés viennent en générale de l'Etat.

**M. Chappuis** : notre règlement pour l'épuration spécifie bien que les produits des taxes d'épuration ne peuvent pas être affectés à d'autres tâches.

La parole n'est plus demandée.

#### **11) Situation des comptes d'investissement p. 65**

La parole n'est pas demandée.

#### **b) Rapport de gestion 2014**

La parole est donnée à Mme Berner pour la lecture des conclusions du rapport.

Le Président propose de passer en revue le rapport de gestion par chapitre.

#### **• Conseil communal p.3 à 7**

La parole n'est pas demandée.

#### **• Municipalité p.11 à 18**

**Mme Burrus** : vous le savez et l'avez lu dans le dernier Serpeliou, on se plaint du trop de constructions et la Municipalité s'inquiète aussi de l'explosion démographique. Bien entendu, on ne peut pas empêcher un propriétaire privé de construire et j'aimerais rendre attentif la

Municipalité et la commission de gestion qu'il faudrait que cela se calme. Nous pourrions faire comme une commune du canton de Lucerne, à savoir Hochdorf, qui, sur l'initiative d'une seule personne, a accepté de limiter l'augmentation d'habitants et non de constructions, à savoir 0,7 % par an.

La parole n'est plus demandée.

- **Administration générale, contrôle des habitants, santé publique et paroisses p. 21 à 32**

La parole n'est pas demandée.

- **Finance, police des constructions, aménagement du territoire et transports p. 35 à 42**

**M. Gardet** : nous avons une augmentation de la participation au déficit des TL de l'ordre de 15 à 20 %. Je ne constate aucune réflexion dans le rapport. Est-ce que nous devons accepter une telle situation sans réagir ?

**M. del Boca** : la commission s'est penchée sur cette question et a fait un souhait, à savoir de réexaminer notamment la participation au TL et TPM. Soi-disant, il y a plus de kilomètres et de matériel ; auparavant, il y avait une participation de la confédération qui a été supprimée et transférée aux communes. Vu que les TPM ne passeront que sur la RC, on peut peut-être frapper à nouveau à la porte.

**M. Jatton** : Ce déficit nous préoccupe, en particulier celui des TPM. Avec le passage pratiquement assuré des TPM sur la RC, nous aurons une discussion sérieuse, afin de savoir de quelle manière on va pouvoir desservir les personnes trop éloignées de la RC. Concernant les TL, cela est plus complexe et toutes les communes se posent la question à chaque augmentation du déficit. Ils sortent alors la liste de tous les services additionnels, par exemple prendre son billet par sms, les bus sont modernes ce qu'ils justifient. Le billet que l'on achète ne couvre qu'un tiers des coûts. Dans le cadre de la police, nous avons des représentants auprès de ces instances intercommunales et c'est à eux d'agir.

La parole n'est plus demandée.

- **Instruction publique, bâtiments communaux, routes-épuration, services Industriels et éclairage public p. 45 à 54**

**M. Lévy** : merci à la commission de gestion d'avoir fait allusion au Foyer des Pâquis. A la page 3 du rapport nous lisons : « tous les bâtiments à disposition de la commune sont actuellement bénéficiaires, excepté le Foyer ». Permettez-moi de vous dire que, par rapport aux autres bâtiments, le Foyer est le seul qui ne bénéficie pas d'imputation interne. On ne tient pas compte de notre présence ici ce soir. La Municipalité utilise le Foyer pour ses propres besoins et au profit des sociétés locales. En 2011, nous avons fait un calcul qui arrivait à une occupation d'à peu près CHF 60'000.- pour les besoins de la commune. « Lorsque la commune disposera du nouveau collège et de la nouvelle salle de gymnastique », la question se posera quant au bien-fondé de la poursuite de cette location permanente.

La parole n'est plus demandée

- **Police, service du feu, protection civile, domaines, service de voirie, ordures ménagères et sociétés locales p. 57 à 74**

La parole n'est pas demandée.

- **Affaires culturelles, tourisme, sécurité sociale p. 77 à 87**

La parole n'est pas demandée.

- **Statistiques pages jaunes**

La parole n'est pas demandée

**M. Pache** : Est-ce qu'à la fin, il n'y a pas une discussion générale ?

**M. le Président** : on peut l'ouvrir si vous le désirez.

**M. Pache** : considérant que je n'ai pas eu les réponses à mes questions, et que le montant en jeu est conséquent, et considérant que le résultat de nos comptes pourrait être différents, je

n'ai pas les éléments me permettant de voter. Je demande à mes collègues qui pensent comme moi de refuser les comptes.

**M. Jaton** : selon l'article 69 de notre règlement, si vous avez le 5<sup>ème</sup> des membres qui demande le report à la semaine prochaine, vous pouvez l'appliquer.

**M. Clerc Laurent** : si nous nous prononçons sur le report, est-ce que, dans l'intervalle, cela donne à la commission de gestion la possibilité de revoir ce point ?

**M. Dijamatovic** : oui certainement.

**M. Meyer** : au sujet de ces 4,7 millions, il s'agit d'un fond de réserve mis à zéro qui n'a aucune incidence sur le résultat.

**M. del Boca** : à la page 63, on constate effectivement qu'il reste CHF 164'000.-, ce qui signifie que cela ne change rien dans les comptes, si ce n'est que l'on aura plus de réserve.

**M. Hunziker** : à mon point de vue, un amortissement est une charge et un fond de réserve un actif.

**M. Gygax** : il faut mettre ces amortissements en balance avec les prélèvements. A la page 15, vous avez 5 millions qui se balancent par les prélèvements sur amortissement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et procède au vote à main levée concernant les comptes et la gestion pour l'exercice 2014 tels que présentés.

### **Le Conseil communal de St-Sulpice**

après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité, ainsi que des comptes communaux 2014,
- des rapports de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **décide à l'unanimité**

1. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2014, ainsi que le bilan, tels qu'ils ont été présentés;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2014.

### **9. Dépôt du préavis municipal no 09/15 : « Entente intercommunale Mèbre-Sorge, convention de répartition des frais de fonctionnement »**

M. Rodriguez a présidé la commission et M. Yves Allemann, Municipal, représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Chappuis, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

### **Le Conseil communal de Saint-Sulpice**

- vu le préavis municipal n° 09/2015;
- vu le rapport de la commission d'épuration chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

## Décide à l'unanimité

- d'adopter la nouvelle convention régissant la règle de répartition des frais de fonctionnement de l'Entente Mèbre-Sorge.

### 10. Dépôt du préavis Municipal no 10/15 « Règlement du conseil communal ».

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

**Mme Parent** : page 9, je pense qu'il s'agit de l'article 90 et non 89.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Une commission a déjà été nommée pour étudier ce préavis.

### 11. Communication des délégués aux conseils intercommunaux.

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Chappuis** : hier soir avait lieu la séance de l'ORPC et les comptes et le rapport de gestion 2014 ont été acceptés.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

### 12. Propositions individuelles et divers.

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Weber** : je tiens à vous remercier de la décision prise ce soir concernant le centre sportif de Malley.

**M. Glauser** : je rappelle que la société de gymnastique organise la traditionnelle raclette au Laviau, ce samedi.

**Mme Burrus** : concernant les places de parc, vous savez que tous les bâtiments en bord de route sont en zone mixte et cela pose un problème d'accès. Un nouveau traiteur s'est installé en Champagny et les places de parc sont limitées ; juste à côté, sur la partie gauche, il y aurait possibilité de faire des places supplémentaires.

**M. Jaton** : le propriétaire a proposé de faire des places de parc supplémentaires, ce qui a été refusé par le service des routes, dans le but de conserver l'arborisation. Bien entendu, nous sommes toujours très attentifs concernant l'accès aux commerces, et concernant le complexe des dentistes sur la RC, on a favorisé le stationnement sur la parcelle plutôt que d'avoir un parking sauvage.

**M. Wessner** : concernant le parcage sur les zones herbeuses le long de la RC1, est-ce que des contraventions sont distribuées ? Il semble que la police n'a pas le droit.

**M. Jaton** : pendant les périodes de chantier, le parcage est autorisé, mais ces bandes herbeuses devront être mises en ordre après. Par contre, par la suite, ce parcage sera interdit.

**M. Bryois** : je tiens à féliciter le chemisage au ch. du Petit-Port. La technique est vraiment intéressante et les explications données parfaites.

**M. del Boca** : j'aime la tradition des citations avant chaque conseil. Dans la guerre des boutons il y a une citation « si j'aurais su j'aurais pas venu » et si j'avais su je n'aurais pas voté le préavis 13/12 qui, concernant le Pré-Fleuri, dans lequel nous avons diminué l'interdiction de construire, ce qui permet une meilleure répartition sur la parcelle. 3 places de parc visiteurs ont été créées en bordure de route, à quelques mètres des feux et je suis très inquiet. En effet, si un grand 4/4 dépasse, nous, voyant les feux au vert, allons accélérer et ne pas voir cette voiture qui risque de reculer en voyant aussi le feu au vert. Si une voiture arrive d'Ecublens et veut aller se parquer, elle va bloquer la circulation et la file se retrouvera en plein milieu du carrefour. Je demande à la Municipalité de revoir ce problème avant un accident grave.

**M. Weber** : le 10 juin dernier, nous avons eu la première assemblée générale de l'association « Saint-Sulpice Ensemble » et nous étions 37 membres motivés. Nous serons présents au marché Villageois avec dégustation de salades de fruits.

**Mme Burrus** : il me semble que la Municipalité nous avait annoncé un futur projet aux Jordils et j'ai égaré la date de présentation ?

**M. Jaton** : il s'agit d'un plan de quartier privé et je n'ai pas annoncé de date.

**M. Glauser** : nous avons reçu une offre pour acheter un livre de photos souvenir de l'ancien collège et je l'ai commandé. J'ai payé environ CHF 60.- et ai été très déçu par le contenu, au vu de la qualité des photos et le manque de légendes.

**M. Jaton** : il y avait un exemplaire que vous pouviez feuilleter et vous êtes libre d'annuler votre commande.

**M. Allemann** : en réponse à M. del Boca, je ne suis pas responsable des places de parc, mais toutefois au vu de la détérioration de la rue du Centre à cause des bus articulés, il y aura la possibilité d'avoir une double ligne que nous pourrions envisager vers ces places de parc. La parole n'est plus demandée.

**M. Jaton** : la demande a déjà été faite.

**M. del Boca** : les places visiteurs sont aussi occupées par des bus d'entreprises et en cas d'accidents, la Commune reste responsable.

**M. Pache** : pour répondre à Mme Burrus, un vernissage a été annoncé pour le mois de septembre.

**M. Lehmann** : dans plusieurs communes, concernant la commission de gestion, il y a 2 commissions séparées à savoir : une commission de gestion et une financière ; ce serait peut-être une solution.

**M. le Syndic** : lorsque le groupe de travail a œuvré sur le nouveau règlement, ce sujet a été abordé, mais nous avons décidé de maintenir une commission.

M. le Président clôt à séance à 22h59.

Conseil communal  
OFFICIEL  
M. Benito Quintas M. Daniel Giroud  
-SULPICE (Vaud)